



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-quatrième session
(19-23 avril 2021)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2021
Supplément n° 5**



Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux
de la cinquante-quatrième session
(19-23 avril 2021)**



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La cinquantième-quatrième session de la Commission de la population et du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 19 au 23 avril 2021, selon des modalités hybrides. Elle avait pour thème spécial « Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable ». La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, le Ministre burkinabé des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Burkinabé de l'extérieur, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef (au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 ont fait des déclarations liminaires.

Les consultations ont été menées par deux vice-présidents du Bureau, Cristina Popescu (Roumanie) et Nizar Kaddouh (Liban). Du 29 mars au 19 avril 2021, les cofacilitateurs ont organisé des consultations sur les projets de texte. Le 23 avril, la Commission a adopté par consensus le projet de résolution sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable (E/CN.9/2021/L.5). Dans cette résolution, la Commission a réaffirmé l'importance que les États Membres attachaient au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ; s'est déclarée préoccupée par l'augmentation de la faim et les taux de malnutrition élevés ; a souligné que la promotion de systèmes alimentaires et d'une production agricole durables était un élément indispensable pour l'élimination de la pauvreté ; s'est déclarée consciente des contributions cruciales que les femmes rurales apportent aux économies locales et nationales et à la production alimentaire ; a affirmé la nécessité d'assurer aux femmes un égal accès à la terre et aux ressources naturelles ; s'est déclarée préoccupée par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, entre autres ; a appelé à redoubler d'efforts pour transformer les systèmes alimentaires afin de les rendre plus durables et plus résilients ; a exhorté les États Membres à prendre des mesures aux niveaux national et local visant à permettre l'accès à des aliments sûrs, suffisants, abordables, nutritifs et diversifiés et à des régimes alimentaires sains pour tous, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité ; a préconisé d'entreprendre des efforts à tous les niveaux pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, ainsi que pour renforcer ceux qui existent ; a demandé à la communauté internationale de lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 ; a souligné combien des données démographiques fiables, à jour, de haute qualité, accessibles et ventilées étaient importantes pour les activités de suivi et d'examen ayant trait à la Conférence internationale sur la population et le développement et pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La Commission a également décidé que sa cinquante-sixième session aurait pour thème : « Population, éducation et développement durable » (E/CN.9/2021/L.4). En outre, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, en 2022, (E/CN.9/2021/L.2) et le projet de rapport sur sa cinquante-quatrième session (E/CN.9/2021/L.3).

Pendant la session, la Commission a examiné quatre rapports du Secrétaire général.

Élaboré par la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales), le rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire,

la nutrition et le développement durable (E/CN.9/2021/2) examine les tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Dans ce rapport, le Secrétaire général souligne que si la quantité de denrées alimentaires produite à l'échelle mondiale est suffisante pour nourrir la population actuelle, le monde n'est pas en voie d'éliminer la faim d'ici à 2030 en raison des inégalités de distribution et d'accès. Après avoir baissé pendant plus de dix ans, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a augmenté ces dernières années et la situation sera sans doute aggravée par les effets de la pandémie de COVID-19. Le monde n'est pas non plus en voie d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la nutrition. Malgré certains progrès dans la réduction des retards de croissance chez les enfants et dans la promotion de l'allaitement maternel exclusif, certaines formes de malnutrition continuent de s'aggraver, notamment les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité. En outre, le système alimentaire mondial actuel n'est pas durable sur le plan environnemental et a des répercussions majeures sur les écosystèmes, la biodiversité et le climat. La croissance démographique et la hausse des revenus seront des facteurs importants de l'augmentation de la consommation alimentaire dans de nombreux pays. Le Secrétaire général rappelle que les caractéristiques et les tendances démographiques sont directement liées aux cinq pistes d'action du prochain Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, à savoir l'amélioration de l'accès à des aliments sains et nutritifs, la transition vers des modes de consommation durables, la promotion d'une production respectueuse de la nature, l'adoption de moyens de subsistance équitables et le renforcement de la résilience. Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport portent en partie sur l'adoption et le renforcement de politiques, dont des mesures d'incitation, des réglementations et des directives diététiques, qui encouragent les gens à adopter un régime sain basé sur des aliments qui peuvent être produits de manière viable. Étant donné que les politiques visant à rendre les systèmes alimentaires plus durables peuvent entraîner une hausse des prix alimentaires, les autorités devraient fournir des compléments de revenu aux personnes pauvres.

Dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen des incidences de la maladie à coronavirus sur les programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre des délibérations sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable (E/CN.9/2021/3), élaboré par le FNUAP, on révèle que la pandémie de COVID-19 a porté un coup à la sécurité alimentaire aux quatre coins du monde et qu'elle annulera probablement les progrès récemment réalisés à l'échelle mondiale vers l'élimination de la faim d'ici à 2030. En aggravant la pauvreté, en perturbant l'exécution des programmes de santé publique et d'alimentation scolaire et en mettant en péril des programmes nutritionnels de première importance, axés notamment sur l'enrichissement des aliments, la pandémie aura pour conséquence l'augmentation du nombre de personnes souffrant d'une forme ou d'une autre de malnutrition, notamment la carence en micronutriments, et de la prévalence du surpoids et de l'obésité. On s'attend à des répercussions considérables relatives à la santé et à la souffrance humaines, notamment une détérioration de la situation en matière de nutrition maternelle et infantile, avec des conséquences irréversibles sur les facultés d'apprentissage, la productivité et le bien-être. Nombre de programmes innovants destinés à préserver la sécurité alimentaire et la nutrition en période de COVID-19 sont prometteurs, mais ne sont pas encore exécutés à l'échelle voulue. De nouvelles solutions sont nécessaires, mais elles ne devraient pas éclipser des programmes éprouvés et d'un excellent rapport coût-efficacité, mais pourtant insuffisamment financés avant même que ne se déclenche la pandémie de COVID-19, en particulier ceux portant sur les thèmes suivants : la santé sexuelle et reproductive ; la santé et la nutrition de la mère, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents ;

l'alimentation ciblant les enfants d'âge scolaire ; l'enrichissement des aliments ; les mesures incitatives favorisant l'agriculture durable.

Le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2021/4), élaboré par le FNUAP, fait le point sur l'aide publique au développement (APD) dans des domaines d'importance capitale pour le Programme d'action, tels que la santé sexuelle et reproductive (santé reproductive, planification familiale et infections sexuellement transmissibles, dont le VIH), la collecte des données démographiques et l'analyse des politiques démographiques. Les données agrégées disponibles au moment de l'élaboration du rapport portent sur l'année 2019 et les données ventilées par projets, sur l'année 2018. Cela dit, d'après les premières études menées, la pandémie de COVID-19 et ses répercussions auraient eu une forte incidence sur la répartition de l'APD en 2020 et les versements d'APD pourraient globalement diminuer en 2021 et par la suite. En 2018, les montants bruts alloués au titre de l'APD pour les composantes chiffrées du Programme d'action s'élevaient à 10,1 milliards de dollars. Cela revient à 6,07 dollars des États-Unis par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, soit un peu moins qu'en 2017. La plus grande part des dépenses d'APD pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement du secteur primaire, qui comprend l'agriculture, la pêche et la sylviculture, était consacrée aux questions de politique et de gouvernance. Une part relativement faible était destinée au financement de la production agricole et des mesures visant à stimuler celle-ci et assurer ainsi la sécurité alimentaire.

Élaboré par la Division de la population, le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2020 (E/CN.9/2021/5) rend compte des progrès accomplis par la Division dans la mise en œuvre de son programme de travail. Dans ce rapport, le Secrétaire général aborde l'analyse des tendances mondiales en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations, l'urbanisation et le vieillissement de la population ; l'élaboration des estimations et projections démographiques à l'échelle mondiale ; le suivi des politiques démographiques ; l'étude des corrélations entre la population et le développement durable ; la diffusion de données et d'informations démographiques ; la coopération technique et les activités de renforcement des capacités en faveur des États Membres ; l'appui aux mécanismes intergouvernementaux par l'établissement de rapports du Secrétaire général et d'autres documents à l'intention des organes délibérants, l'organisation de réunions de groupes d'experts, la contribution aux initiatives interinstitutions et le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Le 19 avril 2021, la Reine mère du Bhoutan et ambassadrice de bonne volonté du FNUAP, Gyalyum Sangay Choden Wangchuck, a prononcé le discours d'ouverture. Dans son allocution, elle a dit que les initiatives mondiales visant à faire respecter plus largement les droits des femmes afin de promouvoir le développement social et économique de celles-ci avaient donné des résultats considérables au cours des 25 dernières années. Cependant, trop de femmes et de filles dans le monde étaient encore marginalisées, vivant au niveau ou en dessous du seuil de pauvreté, avec peu de contrôle sur leur santé reproductive et leurs choix en matière de procréation. La COVID-19 a aggravé et entretenu les inégalités auxquelles les femmes et les filles font face et les a rendues plus vulnérables, et a également mis en évidence les lacunes des politiques et des systèmes. La violence fondée sur le genre a augmenté, les systèmes de santé n'ont pas réussi à fournir des services maternels et néonataux fiables et les femmes ont dû faire face à une augmentation du travail domestique, ainsi qu'à des pertes d'emploi et à des pénuries alimentaires. Elle a invité la communauté

internationale à ne pas se limiter aux statistiques, aux données chiffrées et aux évaluations, à mettre sur pied des initiatives courageuses et à engager des actions révolutionnaire visant à promouvoir les droits des femmes. Elle a rappelé que la dynamique créée par la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a profondément influencé le cours du développement au Bhoutan. L'engagement du pays à fournir un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive et à faire respecter plus largement les droits et les choix des femmes et des filles a entraîné des changements importants et des effets concrets. Néanmoins, les jeunes du pays font face à de nombreux problèmes, notamment des besoins non satisfaits en matière de contraception moderne et un faible niveau de connaissances générales sur le VIH/sida chez les adolescents. Le fait que la Commission place la sécurité alimentaire et la nutrition au premier plan est arrivé à point nommé, au moment où la pandémie de COVID-19 avait des répercussions profondes sur les systèmes de santé, la sécurité alimentaire et l'égalité des genres. Elle a souligné qu'il était impératif de veiller à ce que les vaccins soient considérés comme des biens publics mondiaux et à ce qu'ils soient accessibles à tous les pays de manière équitable et juste.

Le 19 avril également, dans le cadre d'un débat d'experts, on a examiné les rapports du Secrétaire général qui avaient été établis pour le débat général (point 3 de l'ordre du jour). Le débat était modéré par la Vice-Présidente Mayra Lisseth Sorto Rosales (Ministre conseillère à la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies), et les experts suivants y avaient pris part : Cheryl Sawyer, Spécialiste hors classe des questions de population de la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) ; Lorenzo Bellù, Économiste principal de la FAO ; Sandile Simelane, Spécialiste technique du Service de la population et du développement (FNUAP) ; Carmen Burbano, Directrice des programmes scolaires du Programme alimentaire mondial ; Michael Herrmann, Conseiller principal du FNUAP. Ces experts ont noté que la taille et la répartition de la population étaient des facteurs importants de la demande de denrées alimentaires. En outre, les régimes alimentaires malsains sont à l'origine de problèmes de santé dans le monde entier et une nutrition inadéquate et l'anémie contribuent à l'annulation des résultats obtenus en matière de développement. La production alimentaire a des conséquences désastreuses pour l'environnement et cette situation est aggravée par la grande quantité de déchets alimentaires dans le monde. Les perturbations des systèmes alimentaires liées à la pandémie anéantissent les progrès accomplis dans l'action menée en vue d'éradiquer la faim d'ici à 2030 et rappellent de manière saisissante les grandes inégalités qui existent dans le monde, en particulier pour les personnes touchées par des crises humanitaires et d'autres groupes vulnérables. La pandémie de COVID-19 a fait que des centaines de millions d'enfants ont moins accès aux programmes de nutrition en milieu scolaire. Les conséquences de la fermeture des écoles étaient particulièrement graves pour les filles, qui étaient exposées aux mariages précoces, aux grossesses d'adolescentes et aux abus. Les programmes de nutrition destinés aux femmes enceintes et aux nourrissons, déjà sous-financés avant la pandémie, ont également été touchés. En ce qui concerne l'avenir, pour produire suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins d'une population croissante tout en utilisant moins de ressources, il faudra une approche qui combine le progrès scientifique et le savoir autochtone. Il a été recommandé aux États de garantir l'accès universel à des services sociaux de qualité qui permettent aux populations vulnérables d'obtenir le capital humain dont elles ont besoin pour augmenter leur potentiel de gains, notamment en veillant à ce que les femmes, les jeunes et les personnes âgées aient accès aux terres, aux capitaux, à la formation, aux services et aux technologies. Les apports d'aide internationaux étaient insuffisants, tant pour les programmes

relatifs à la population que pour les interventions ayant des effets positifs directs sur les petites exploitations agricoles.

Le 20 avril, une table ronde de haut niveau sur la préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires s'est tenue, suivie d'un débat interactif. La table ronde avait pour modérateur le Directeur du Centre de recherche sur le développement de l'Université de Bonn (Allemagne), Joachim von Braun, et les personnes suivantes y avaient pris part : Ligia Noronha, Secrétaire générale adjointe (Programme des Nations Unies pour l'environnement) ; Maximo Torero Cullen, Économiste principal de la FAO ; Jyotsna Puri, Directrice de la Division de l'environnement, du climat, du genre et de l'inclusion sociale du FIDA ; Ousmane Badiane, Président exécutif d'AKADEMIYA2063 ; Lawrence Haddad, Directeur exécutif de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition ; Christine Gould, fondatrice et Présidente-Directrice générale de Thought for Food. Les participantes et participants ont discuté des liens qui existent entre les tendances et les politiques démographiques, les systèmes alimentaires, la nutrition et le développement durable, et ont présenté des approches novatrices pour la transformation des systèmes alimentaires mondiaux, assurant qu'il est possible d'éliminer la faim. Les experts ont discuté des principales conséquences des systèmes alimentaires actuels pour la nature et le climat et de la manière dont ils limitent la capacité à atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont formulé des propositions en vue de la transformation des systèmes alimentaires, par la science, la technologie et les initiatives menées par des jeunes, le but étant d'éliminer la faim et d'améliorer le bien-être des populations vulnérables. Ils ont souligné l'importance cruciale des actions suivantes : a) réduire les inégalités pour que chacun puisse avoir une alimentation saine et sortir de la pauvreté ; b) faire respecter les droits humains, créer des emplois et garantir l'équité tout au long de la chaîne de valeur ; c) développer des compétences permettant d'aborder tous les aspects de la transformation des systèmes alimentaires ; d) collaborer en vue de consolider les différents efforts visant à transformer les systèmes alimentaires ; e) rendre les systèmes alimentaires plus résilients en accordant une attention particulière aux besoins des petits exploitants agricoles ; f) réduire la fracture numérique en améliorant l'accès des jeunes aux outils numériques. Au cours du débat interactif, l'attention était portée sur l'importance d'une bonne nutrition maternelle et infantile. Les dirigeants du monde ont été invités à offrir aux jeunes une plateforme pour le changement et à investir dans les systèmes de santé touchés par la pandémie. Il a été rappelé que l'accès à une bonne nutrition pour les nouveau-nés doit devenir une priorité et que l'allaitement maternel est essentiel pour une nutrition adéquate. Le rôle et la contribution des jeunes et des militants dans les efforts de transformation des systèmes alimentaires ont été soulignés.

Le 21 avril, la Commission a organisé une table ronde multipartite sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable, suivie d'un débat interactif. La table ronde avait pour modératrice la Directrice générale de l'Alliance européenne de Santé publique, Milka Sokolović, et les personnes suivantes y avaient participé : Inge D. Brouwer, Maître de conférences et responsable du programme de recherche phare intitulé « Food Systems for Healthier Diets », du Département de la nutrition humaine et de la santé de l'Université de Wageningen (Pays-Bas) ; Luz Maria De-Regil, Chef de l'Unité des actions multisectorielles dans les systèmes alimentaires (Organisation mondiale de la Santé) ; Jane Napais Lankisa, Nutritionniste chez Feed the Children au Kenya et responsable jeunesse chargée des questions de nutrition au sein du réseau d'organisations de la société civile dénommé Mouvement Scaling Up Nutrition ; Emorn Udomkesmalee, Chargée de recherche principale et ancienne Directrice de l'institut de nutrition de l'Université Mahidol (Thaïlande) ; Rami Zurayk, Professeur de gestion des écosystèmes à la faculté des

sciences agricoles et alimentaires de l'Université américaine de Beyrouth. Les participantes et participants ont discuté des obstacles à la sécurité alimentaire et aux systèmes alimentaires durables. Ils ont abordé les sujets suivants : la versatilité des systèmes alimentaires ; la nutrition des mères, des enfants et des adolescents ; l'autonomie des femmes et des filles, et son rapport avec la sécurité alimentaire ; les effets des changements climatiques, des conflits armés et de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire des personnes touchées. Les intervenants ont rappelé que l'accès à des aliments sains et nutritifs était souvent plus difficile pour les ménages à faible revenu et marginalisés, et que la pandémie avait aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition, touchant de manière disproportionnée les groupes vulnérables et marginalisés. Les participantes et participants ont souligné la nécessité d'adopter une approche holistique et multisectorielle pour assurer la sécurité alimentaire et mettre en place des systèmes alimentaires durables. Ils ont également souligné l'importance de l'autonomisation des femmes, de la participation des jeunes et de l'implication du secteur privé dans la recherche de solutions pouvant permettre de nourrir la population mondiale. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche humaine et fondée sur les droits humains pour renforcer les systèmes alimentaires. Ils ont également déclaré avec insistance que les politiques et les programmes devaient être adaptés au contexte et fondés sur des données dûment ventilées afin de veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte. Au cours du débat interactif, les délégations ont relevé la nécessité d'adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société pour relever les nombreux défis liés à la faim et à la malnutrition, et garantir des régimes alimentaires sûrs et nutritifs. Elles ont discuté de la meilleure façon d'adapter la production agricole pour atteindre la durabilité et souligné l'importance des facteurs locaux qui ont une incidence sur l'approvisionnement alimentaire et l'accès aux aliments, y compris le climat. Les participantes et participants ont appelé l'attention sur les problèmes de la sous-alimentation et de la faim d'une part, et de l'augmentation du taux d'obésité et des régimes alimentaires malsains d'autre part. Le rôle des organisations d'inspiration religieuse dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition a été souligné.

Le 22 avril, la Commission a organisé une table ronde d'experts sur le programme de travail en matière de population, suivie d'un débat interactif. Les experts techniques nationaux suivants y avaient participé : Géraldine Duthé, Directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (France) et co-responsable de l'équipe de chercheurs de l'institut chargée de la « Démographie des pays du Sud » ; Hayashi Reiko, Directrice générale adjointe de l'Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale (Japon) ; Gabriela Rodríguez Ramírez, Chef du Conseil national de la population (Mexique) ; Jacques van Zuydam, Directeur général de l'Office national de la population (Afrique du Sud). La table ronde avait pour modérateur le Directeur de la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales), John Wilmoth. Les participantes et participants ont relevé les principaux défis démographiques de leur pays, notamment l'évolution des structures par âge de la population et les différentes difficultés rencontrées par chaque pays à différents stades de la transition démographique ; les défis à relever pour garantir l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive pour tous, en particulier les adolescents ; les incidences de la pandémie de COVID-19. Les participantes et participants ont salué les réalisations de la Division de la population et se sont dit favorables au renforcement de ses activités d'analyse et de diffusion. Ils ont reconnu la difficulté de la prise en compte des effets de la pandémie de COVID-19 dans les estimations et les projections en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations et la population totale. Ils ont souligné la contribution des analyses effectuées par la Division sur le vieillissement

de la population et proposé des moyens originaux que la Division pourrait employer pour renforcer l'appui qu'elle apporte aux pouvoirs publics en matière de politiques démographiques. Au cours du débat interactif, les délégations ont demandé que les données soient ventilées au niveau infranational, et qu'une plus grande place soit accordée à l'investissement dans la jeunesse et à l'aide aux pays dans leurs efforts visant à suivre de près les effets de la pandémie de COVID-19 et à y faire face. Un intervenant a encouragé la Division à prendre davantage en considération les données provenant de sources nouvelles et différentes, et à renforcer ses relations avec les organisations fournissant ces données.

Dans leurs déclarations au cours du débat général, les délégations ont souligné leur engagement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles ont souligné la pertinence du thème de la cinquante-quatrième session, à savoir « Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable », pour le prochain Sommet sur les systèmes alimentaires et le forum politique de haut niveau. Plusieurs intervenants ont également fait observer les incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action et du Programme 2030, en particulier dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles relatives à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'éducation et à l'égalité des genres. En ce qui concerne les efforts déployés pour faire face à ces conséquences de la pandémie, les délégations ont cité des actions telles que la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence et de bons d'alimentation, des mesures visant à protéger les femmes contre la violence domestique, la fourniture d'une aide financière aux familles les plus touchées et le soutien à l'amélioration de l'accès aux services de santé maternelle, infantile et reproductive, entre autres. Les délégations ont également souligné l'importance d'une prise de décision fondée sur des données probantes, la pertinence invariable du Programme d'action et le rôle de la Commission de la population et du développement dans l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action du Caire adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, et du Programme 2030.

Quelque 239 représentantes et participants de 96 organisations non gouvernementales (ONG) accréditées par le Conseil économique et social se sont inscrits pour participer à la session annuelle. Au total, 27 déclarations au nom d'organisations ou de groupes d'organisations non gouvernementales ont été soumises suffisamment à l'avance et publiées comme documents officiels de la session. En outre, 18 représentants d'organisations non gouvernementales ont fait des exposés oraux. Au cours du débat général, les ONG ont demandé à la Commission de trouver un consensus sur une résolution relative au thème spécial de la cinquante-quatrième session, et aux États Membres de garantir un accès équitable à des régimes alimentaires sains et à des aliments nutritifs ainsi qu'à une éducation de qualité et sans exclusive ; elles ont également recommandé de prendre en compte la nutrition dans les services de planification familiale et de santé reproductive. Elles ont également été consultées lors des consultations sur le projet de résolution.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	11
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	11
B. Questions portées à l'attention du Conseil	12
II. Débat général :a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable	23
III. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	25
IV. Rôle et organisation futurs de la Commission de la population et du développement	26
V. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission	27
VI. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session	28
VII. Organisation de la session	29
A. Ouverture et durée de la session	29
B. Participation	29
C. Élection du Bureau	29
D. Ordre du jour	30
E. Documentation	30
 <i>Annexes</i>	
I. Liste des documents dont la Commission de la population et du développement était saisie à sa cinquante-quatrième session	31
II. Compte rendu des réunions informelles virtuelles de la cinquante-quatrième session de la Commission de la population et du développement	32

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-cinquième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-quatrième session¹ ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission, tels que reproduits ci-dessous :

Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-cinquième session de la Commission

1. Élection du Bureau².
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) La population et le développement durable, en particulier la croissance économique soutenue et inclusive.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la population et le développement durable, en particulier la croissance économique soutenue et inclusive

Rapport du Secrétaire général sur les programmes et interventions aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour ce qui concerne la population

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2021, Supplément n° 5 (E/2021/25).*

² Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission a tenu la 1^{re} séance de sa cinquante-cinquième session aussitôt après la clôture de la cinquante-quatrième session aux seules fins d'élire la nouvelle présidence et les autres membres du Bureau de la Commission, en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

et le développement durable, en particulier la croissance économique soutenue et inclusive

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2021 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétariat sur le projet de plan-programme pour 2022 et l'exécution du programme de 2020 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)³

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session de la Commission

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-cinquième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La résolution et la décision ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

Résolution 2021/1

Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable

La Commission de la population et du développement,

Réaffirmant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁴ et les principales mesures pour la poursuite de son application⁵, la déclaration faite à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement⁶, ainsi que ses résolutions antérieures,

Rappelant les textes issus des réunions de haut niveau, conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et

³ Le projet de budget-programme pour 2022 devrait être établi sous sa forme définitive au premier semestre de 2021.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Voir résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe ; *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session extraordinaire, Supplément n° 3 (A/S-21/5/Rev.1) ; A/S-21/PV.9.*

⁶ [E/2019/25-E/CN.9/2019/L.3](#).

environnemental et dans les domaines connexes, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing⁷,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030 en faisant en sorte de ne laisser personne de côté, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant également les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Réaffirmant en outre son plein engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui constitue le plan directeur pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, et invitant les États Membres à faire en sorte que les mesures visant à réaliser le Programme 2030 pour le bénéfice de tous, en atteignant l'ensemble de ses cibles et objectifs, soient renforcées et accélérées au cours de cette décennie d'action afin de construire des sociétés plus durables, plus pacifiques, plus justes, plus équitables, plus inclusives et plus résilientes, où personne n'est laissé de côté,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme⁸ et les obligations incombant aux États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁹, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels¹⁰, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹¹, à la Convention relative aux droits de l'enfant¹², à la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹³, à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹⁴ et à la

⁷ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

⁸ Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

⁹ Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

¹² Ibid., vol. 1577, n° 27531.

¹³ Ibid., vol. 2515, n° 44910.

¹⁴ Ibid., vol. 660, n° 9464.

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille¹⁵,

Réaffirmant la teneur de l'Accord de Paris¹⁶, encourageant toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité, et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁷ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

Rappelant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹⁸, rappelant également qu'il y est préconisé, dans le cadre de la préparation aux catastrophes, de la prévention, des interventions et du relèvement après une catastrophe, d'organiser périodiquement des simulations aux niveaux national et local, rappelant en outre le Nouveau Programme pour les villes¹⁹, et réaffirmant qu'il importe de promouvoir l'intégration de la sécurité alimentaire et des besoins nutritionnels des citoyens, en particulier les citoyens pauvres, pour éliminer la faim et la malnutrition,

Notant avec préoccupation que les changements climatiques frapperont de façon disproportionnée les pays en développement, la population locale et les groupes marginalisés ainsi que les personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants, et leurs moyens de subsistance²⁰ et, en fin de compte, mettront en péril des centaines de millions de personnes, et que d'ici à 2050, la faim et la malnutrition infantile pourraient augmenter de 20 pour cent du fait des effets néfastes des changements climatiques, et réaffirmant qu'il faut agir de toute urgence pour renforcer la résilience, en particulier celle des plus pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité, en investissant dans la prévention et la préparation, dont la réduction des risques de catastrophe, et en particulier dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation, en améliorant les évaluations conjointes des risques et les stratégies de gestion des risques, afin de réduire les incidences et le coût des catastrophes naturelles pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, en particulier celle des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones, des populations locales et rurales, ainsi qu'aux autres causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, et assurer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe et de déplacement de population, y compris s'agissant de l'accès à la distribution de vivres et à d'autres secours essentiels, selon les besoins au niveau local,

Rappelant la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle²¹, dans laquelle il est réaffirmé que toute personne, sans distinction aucune, a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et constaté que la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments ainsi que l'accès à une alimentation adéquate et à des systèmes alimentaires viables, résilients, diversifiés et tenant compte des enjeux nutritionnels sont des éléments importants pour l'amélioration de la santé des populations,

¹⁵ Ibid., vol. 2220, n° 39481.

¹⁶ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

¹⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

¹⁸ Résolution [69/283](#) de l'Assemblée générale, annexe II.

¹⁹ Résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale, annexe.

²⁰ Fondé sur l'objectif 13 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

²¹ Résolution [74/2](#) de l'Assemblée générale.

Réaffirmant le droit de chaque être humain d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs, conformément au droit à une alimentation adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim,

Rappelant la résolution [70/259](#) de l'Assemblée générale en date du 1^{er} avril 2016, par laquelle la période 2016-2025 a été proclamée Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, rappelant également la résolution [72/239](#) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2017, par laquelle la période 2019-2028 a été proclamée Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, dont le but est de mettre en relief le rôle de l'agriculture familiale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa contribution à l'élimination de la pauvreté, à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, rappelant en outre la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale du 13 novembre 1996, la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009²², en particulier les Cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, et prenant note de la Déclaration de Rome sur la nutrition de 2014²³, ainsi que du Cadre d'action²⁴ correspondant,

Soulignant que la coopération internationale est d'urgence nécessaire pour améliorer la viabilité des systèmes alimentaires, en particulier des méthodes de production, de transformation, de conservation et de distribution des aliments, notamment par la diffusion de connaissances techniques et scientifiques et par l'élaboration ou la réforme de systèmes alimentaires de manière à assurer au mieux le développement durable et l'utilisation des ressources naturelles et ainsi à permettre une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins,

Considérant qu'il importe de parvenir à des modes de consommation et de production durables et d'ainsi alléger les pressions exercées sur les écosystèmes, et consciente du rôle fondamental de systèmes alimentaires viables qui favorisent la sécurité alimentaire et la nutrition d'une population mondiale croissante et contribuent à l'atténuation de la pauvreté, à l'élimination de la faim et à la santé humaine,

Soulignant qu'il faut éliminer la faim et prévenir toutes les formes de malnutrition dans le monde entier, en particulier la sous-alimentation, l'hypotrophie nutritionnelle, l'émaciation, l'insuffisance ou la surcharge pondérale chez les enfants de moins de 5 ans et l'anémie chez les femmes en âge de procréer et les adolescentes et chez les nourrissons et les jeunes enfants, entre autres carences en oligoéléments, lutter contre la montée de la sous-alimentation, inverser la tendance croissante au surpoids et à l'obésité, et alléger le fardeau des maladies non transmissibles liées à l'alimentation dans tous les groupes d'âge,

Se déclarant vivement préoccupée par le fait que, d'après les premières estimations, 83 à 132 millions de personnes supplémentaires dans le monde pourraient souffrir de la faim en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19,

Consciente des contributions cruciales que les femmes rurales apportent aux économies locales et nationales et à la production alimentaire ainsi qu'à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, et constatant avec une profonde inquiétude que, si elles contribuent pour plus de 50 pour cent à la production alimentaire mondiale, les femmes représentent à l'échelle mondiale 70 pour cent des personnes qui ont faim, et que les femmes et les filles sont touchées de manière

²² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

²³ Organisation mondiale de la Santé, document EB136/8, annexe I.

²⁴ Ibid., annexe II.

disproportionnée par la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté, en partie à cause des inégalités de genre et de la discrimination fondée sur le genre,

Consciente également que la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, les crises financières et économiques, les inégalités, y compris les inégalités de genre, les conflits, les situations d'urgence humanitaire, les épidémies et les invasions de ravageurs, la perte de biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la déforestation, la désertification, la dégradation des terres, les sécheresses et les inondations, les pénuries d'eau et les effets néfastes des changements climatiques, y compris l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et la dégradation de l'environnement, ainsi que l'insécurité énergétique et l'urbanisation rapide et non planifiée, sont au nombre des principaux facteurs qui contribuent à inverser les progrès en matière de lutte contre la faim dans le monde et à rendre plus difficile la perspective d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030,

Considérant qu'il est nécessaire de lutter contre les flux financiers illicites et de renforcer les bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs, qui constituent l'une des sources de financement du développement, en vue de réduire la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable,

Profondément préoccupée par le fait qu'en raison des graves perturbations qu'elle occasionne au niveau des sociétés, des économies, de l'emploi, de l'éducation, des systèmes de santé, du commerce mondial, des chaînes d'approvisionnement, des voyages, des systèmes agricoles, industriels et commerciaux, ainsi que de ses lourdes répercussions sur le prix des denrées alimentaires, la pandémie de COVID-19 exacerbe les vulnérabilités et les inégalités et a des conséquences désastreuses sur le développement durable et les besoins humanitaires, notamment sur l'élimination de la pauvreté, les moyens de subsistance, la lutte contre la faim et toutes les formes de malnutrition, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, l'élimination de la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence domestique et celle commise dans des environnements numériques, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'accès aux soins de santé, y compris aux services de santé procréative et sexuelle, l'accès à l'eau potable, à un coût abordable, et à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats dans des conditions équitables, ainsi que la gestion écologiquement rationnelle des déchets, en particulier pour les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus défavorisées, notamment dans les pays en développement, en particulier les pays en situation particulière et ceux qui connaissent des difficultés particulières, ce qui rend la réalisation de tous les objectifs de développement durable plus difficiles à atteindre et suppose de redoubler d'efforts pour ce faire, notamment pour ce qui est d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions d'ici à 2030, d'éradiquer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition pour tous,

Considérant que les femmes et les filles jouent un rôle essentiel en tant qu'agentes du développement et qu'il est fondamental, pour avancer dans l'exécution de l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, ainsi qu'à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et sachant que les politiques de nutrition et d'autres politiques connexes devraient tenir compte des droits et des besoins des femmes et autonomiser les femmes, de manière à contribuer à l'égalité d'accès des femmes à la protection sociale et aux ressources, y compris, au revenu, à la terre, à l'eau, au financement, à l'emploi, à l'héritage, à une éducation de qualité à tous les niveaux d'enseignement, aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, à la formation, à la science et à la

technologie, ainsi qu'aux services de santé, et à améliorer ainsi la sécurité alimentaire et la santé,

Considérant également que la santé est une condition préalable au développement économique et social, et consciente que la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation sont essentiels à la réalisation de la justice sociale et à la concrétisation des engagements mondiaux, régionaux et nationaux en matière de développement durable,

Se déclarant préoccupée par le fait que, malgré les progrès accomplis en vue de l'application intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des lacunes considérables subsistent dans sa mise en œuvre, prenant note à cet égard des engagements volontaires pris par les États Membres pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et encourageant les États Membres à prendre de nouvelles mesures pour les mettre en œuvre dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable,

Soulignant que des données démographiques fiables, à jour, de haute qualité, accessibles et ventilées doivent être au cœur de tout effort visant à renforcer les systèmes statistiques utilisés pour les activités de suivi et d'examen ayant trait à la Conférence internationale sur la population et le développement et pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et soulignant également qu'il importe de collecter, d'analyser et de diffuser des données et des statistiques relatives à la population ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut au regard de l'immigration, handicap, situation géographique et autres caractéristiques pertinentes propres à chaque pays à partir desquelles tous les pays pourront élaborer des politiques,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable²⁵ et sur les programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre des délibérations sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable²⁶ ;

2. *Réaffirme également* le droit souverain de chaque pays d'appliquer les recommandations énoncées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ou d'autres propositions formulées dans la présente résolution, de manière compatible avec ses lois nationales et ses priorités en matière de développement, en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs morales et les origines culturelles de son peuple, dans le respect des principes des droits humains universellement reconnus ;

3. *Réaffirme* le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures visant la poursuite de son application, ainsi que les conclusions de ses examens, et prend note des textes issus des conférences d'examen régionales, en soulignant que chacun d'entre eux énonce des directives propres à la région qui l'a adopté concernant la population et le développement ;

4. *Exhorte* les gouvernements à prendre des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des principales mesures pour la poursuite de son application, ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, cette mise en œuvre étant intrinsèquement liée à l'action menée à

²⁵ E/CN.9/2021/2.

²⁶ E/CN.9/2021/3.

l'échelon mondial pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, respecter les droits humains, y compris le droit au développement, et les libertés fondamentales, réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre pays, et parvenir à un développement durable, et souligne que la dynamique des populations joue un rôle crucial dans le développement, notamment aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030²⁷ et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement²⁸ ;

5. *Souligne* que la promotion de systèmes alimentaires, d'une production agricole et d'une pêche durables, y compris de pratiques agroécologiques et autres approches novatrices, la sécurité alimentaire, la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments sont des éléments indispensables pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris la féminisation de la pauvreté, et appelle à redoubler d'efforts, notamment en mobilisant, auprès de toutes les sources, une assistance financière et technique, pour transformer les systèmes alimentaires afin de les rendre plus durables et plus résilients et de parvenir ainsi à la sécurité alimentaire dans les pays en développement, en mettant en particulier l'accent sur les actions en faveur de l'agriculture familiale et des petits et moyens exploitants, y compris des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, et à accélérer et intensifier, selon qu'il convient, l'action visant à accroître la résilience et la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires et à améliorer les moyens de subsistance des populations afin de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, de libérer le monde de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 et de contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable ;

6. *Sait* que les systèmes alimentaires durables ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de régimes alimentaires sains, l'amélioration de la nutrition et la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en particulier celles qui sont liées au régime alimentaire, en assurant une croissance saine, renforçant les systèmes immunitaires et améliorant le développement cognitif, et se félicite de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales de développement durable tenant compte des questions de genre qui visent à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et à transformer les systèmes alimentaires de façon que chacun ait accès à un régime nutritif, y compris aux régimes traditionnels sains, tout en réaffirmant que les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être renforcés simultanément pour qu'il soit mis fin à la malnutrition ;

7. *Demande instamment* aux gouvernements d'assurer l'égalité des chances et de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le domaine de la prise des responsabilités et des décisions, en soutenant les femmes, en particulier en milieu rural, et demande que soit comblé l'écart entre les genres en matière d'accès aux moyens de production dans l'agriculture, notant avec préoccupation que cet écart persiste pour de nombreux biens, intrants et services, et souligne qu'il faut consentir des investissements et des efforts accrus pour donner davantage de moyens à toutes les femmes et à toutes les filles, en particulier celles qui vivent en milieu rural, satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et ceux de leur famille, développer leurs entreprises agricoles et ainsi accroître les chances de dividende démographique, leur assurer un niveau de vie suffisant et un travail décent, assurer un salaire égal pour un travail égal, et garantir, dans toute la mesure possible, leur santé, leur bien-être et leur sécurité, assurer un égal accès à l'héritage, aux droits de propriété, à la terre et aux ressources naturelles et l'accès à des prêts

²⁷ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

²⁸ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

abordables à long terme et à faible taux d'intérêt ainsi qu'aux marchés locaux, régionaux et mondiaux, compte tenu du fait que l'insécurité alimentaire compromet la santé et le bien-être des femmes et des enfants ;

8. *Demande* aux États Membres et aux autres parties prenantes de maintenir en état de fonctionnement les chaînes d'approvisionnement alimentaires et agricoles, d'assurer en continu le commerce et le transport de la nourriture et du bétail, des produits et intrants essentiels à la production agricole et alimentaire vers les marchés, de réduire les pertes de denrées alimentaires, de prévenir le gaspillage alimentaire et de réutiliser les déchets alimentaires, d'aider les travailleurs, les pêcheurs et les agriculteurs, y compris les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes en milieu rural, ainsi que les travailleurs migrants et saisonniers, à poursuivre le travail essentiel qui est le leur, dont les activités transfrontières, sur les chaînes d'approvisionnement agricoles et alimentaires, en toute sécurité, de mobiliser et d'allouer les ressources voulues et de renforcer les capacités institutionnelles de mettre en place de façon accélérée une agriculture, des pêches, une aquaculture et des systèmes alimentaires durables, et de fournir un accès ininterrompu à des aliments nutritifs appropriés, sains et abordables, ainsi qu'aux filets de protection sociale et à l'aide requis pour réduire au minimum les effets négatifs résultant de la perte des moyens de subsistance et de la hausse des prix alimentaires sur la sécurité alimentaire et la malnutrition, et souligne que la pandémie de COVID-19 aggrave les hauts niveaux existants d'insécurité alimentaire aiguë, de malnutrition et de besoins humanitaires ;

9. *Exhorte* les États Membres à préserver la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, y compris les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les populations locales, les populations rurales et les producteurs ruraux, les déplacés, les réfugiés, les migrants, les pauvres des zones urbaines et rurales, les personnes en situation de handicap, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes en situation de vulnérabilité, dont celles qui subissent des crises humanitaires, les effets néfastes des changements climatiques ou des chocs économiques, notamment en promouvant des politiques économiques, sociales et environnementales propres à parer aux effets néfastes des ralentissements et fléchissements économiques, qui compromettent l'action menée pour éliminer la faim et la malnutrition ;

10. *Exhorte également* les États Membres à prendre des mesures multisectorielles pour promouvoir des modes de vie actifs et sains, faisant notamment une place à l'activité physique, bénéfique pour tous et à tout âge, et bâtir un monde d'où aurait disparu la malnutrition sous toutes ses formes, où chacun et chacune a les moyens d'assumer la responsabilité de sa santé, avec l'appui des mesures réglementaires prises par les pouvoirs publics, a accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une alimentation saine, suffisante et nutritive, et bénéficie d'une alimentation diversifiée, équilibrée et saine tout au long de sa vie, en veillant tout particulièrement à répondre aux besoins nutritionnels des femmes enceintes ou allaitantes, des femmes en âge de procréer et des adolescentes, ainsi que des nourrissons et des jeunes enfants, surtout pendant les 1 000 premiers jours de la vie, y compris, selon qu'il conviendra, en promouvant l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de vie et la poursuite de l'allaitement, complété par une alimentation adaptée, jusqu'à l'âge de deux ans, voire au-delà ;

11. *Prie instamment* les gouvernements et la communauté internationale de faire en sorte que les jeunes jouissent, de façon équitable et universelle, du meilleur état de santé physique et mentale possible en leur donnant accès à des systèmes de santé durables et à des services sociaux suivis, en évitant toute discrimination et en prêtant une attention particulière à la nutrition, notamment aux troubles de

l'alimentation et à l'obésité, à la prévention des maladies non transmissibles ou transmissibles, en appuyant les mesures visant à prévenir les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH et le sida, en favorisant l'élimination des obstacles de tout type qui empêchent les adolescents et les jeunes de protéger leur santé, et en appuyant activement, y compris par des investissements, l'accroissement de la participation des jeunes et l'action des organisations dirigées par des jeunes et qui œuvrent en leur faveur à l'élaboration, à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des stratégies et des politiques de développement internationales, régionales, nationales et locales, selon le cas, qui les concernent ;

12. *Est consciente* que le fait de donner aux enfants la possibilité de grandir et de se développer dans un environnement qui est sain et adapté à leurs besoins, notamment en matière d'allaitement, et qui, dès un jeune âge, favorise et encourage des comportements et modes de vie sains, notamment des choix alimentaires et des repas scolaires sains et une activité physique régulière, et promeut le maintien de modes de vie sains, peut réduire considérablement le risque d'obésité pendant l'enfance et de maladies non transmissibles à l'âge adulte, et leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel ;

13. *Est consciente également* que la COVID-19 a fait payer un lourd tribut aux systèmes de santé nationaux, demande aux États Membres d'assurer la continuité du fonctionnement des systèmes de santé et de parvenir à la couverture sanitaire universelle, y compris les soins de santé primaires sous tous les aspects requis pour pouvoir mener une action de santé publique efficace face à la pandémie de COVID-19, et invite les États Membres à assurer un accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative, y compris en ce qui concerne la planification familiale, l'information et l'éducation, et à assurer la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à assurer l'accès de toutes et de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et à faire en sorte que chacun et chacune puisse exercer ses droits en matière de procréation ;

14. *Se déclare préoccupée* par le fait que les écoliers, qui dépendent normalement des repas scolaires comme source fiable de nutrition quotidienne, n'aient pas accès aux services réguliers d'alimentation et de nutrition scolaires en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui y sont associées, et demande aux États Membres d'atténuer les effets de la fermeture des écoles, notamment sur la nutrition des enfants, qui peut avoir des effets différents sur les filles et les garçons, en particulier les adolescentes qui, en raison de normes sociales négatives, sont plus susceptibles d'assumer des soins non rémunérés et des tâches domestiques, ce qui risque de limiter leur accès à l'apprentissage à distance et à d'autres programmes de soutien à l'éducation et peut les exposer à un plus grand risque d'être soumises à des pratiques néfastes, notamment les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés, les mutilations génitales féminines ainsi que la violence sexuelle et fondée sur le genre, le travail des enfants et la traite des personnes, et subir une grossesse non désirée, ce qui peut conduire les filles à quitter l'école avant la fin de leur scolarité et à ne jamais y retourner ;

15. Invite les États Membres à se mobiliser pour la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030) et à prendre des mesures et à renforcer l'action engagée pour prévenir et surveiller les effets disproportionnés que la pandémie de COVID-19 a sur les personnes âgées et y remédier, en accordant une attention particulière aux carences nutritionnelles et aux maladies qui y sont associées dans la conception et la mise en œuvre des programmes de promotion et de prévention de la santé destinés aux personnes âgées ;

16. *Préconise* d'entreprendre des efforts à tous les niveaux pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, y compris des systèmes nationaux d'aide sociale, assurant la protection des personnes démunies, des personnes en situation de vulnérabilité et des personnes victimes de discrimination, notamment des programmes « vivres contre travail » et « travail contre rémunération », des programmes de transfert direct d'allocations et des programmes de transfert en espèces, de coupons, de repas scolaires et de nutrition maternelle et infantile, ainsi que pour renforcer ceux qui existent, et souligne à cet égard qu'il importe d'augmenter les investissements, d'accroître les capacités et d'améliorer l'approche systémique du développement ;

17. *Exhorte* les États Membres à prendre des mesures aux niveaux national et local visant à permettre l'accès à des aliments sûrs, suffisants, abordables, nutritifs et diversifiés et à des régimes alimentaires sains pour tous, tout en respectant les dispositions sanitaires et les normes de sécurité alimentaire, exhorte toutes les parties prenantes à renforcer l'accès des petits producteurs aux marchés locaux, régionaux et nationaux, et souligne à cet égard le rôle de l'agriculture familiale et à petite échelle dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la fourniture de moyens de subsistance ;

18. *Demande* aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales et à tous les secteurs de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, le secteur privé et le monde universitaire, de renforcer la solidarité et la coopération multilatérale, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de redoubler d'efforts en faveur de l'application pleine, effective et accélérée du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

19. *Exhorte* les États Membres à permettre l'accès équitable, abordable et rapide, à l'échelle mondiale, aux vaccins, aux thérapies, aux diagnostics et aux soins de santé sûrs et efficaces contre la COVID-19, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins et d'autres initiatives en la matière, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, afin d'accélérer la reprise mondiale et de contribuer à mettre un terme à la pandémie ;

20. *Se félicite* que le Secrétaire général ait pris l'initiative d'organiser le Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021 dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, et attend avec intérêt le prochain sommet Nutrition pour la croissance qui doit se tenir à Tokyo en 2021 ;

21. *Demande* au Fonds des Nations Unies pour la population de continuer de jouer un rôle vital, dans les limites de son mandat, en aidant les pays, compte tenu de leurs besoins et en consultation avec eux, à assurer la réalisation intégrale et effective des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les principales mesures pour la poursuite de son application au-delà de 2014 ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

22. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses travaux de fond sur la population et le développement, notamment sur les interactions entre la dynamique des populations, les inégalités et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, de continuer à améliorer l'accessibilité et l'actualité des données démographiques ventilées en vue de leur utilisation par les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et les milieux universitaires et, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et des organisations extérieures,

la société civile et les milieux universitaires, de continuer à évaluer les progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des principales mesures pour la poursuite de son application et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que d'en rendre compte.

Décision 2021/101

Thème spécial de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement

La Commission de la population et du développement décide que sa cinquante-sixième session, en 2023, aura pour thème spécial : « Population, éducation et développement durable ».

Chapitre II

Débat général :

a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable

3. La Commission a examiné les alinéas a) et b) du point 3 de son ordre du jour à sa 2^e séance, qui s'est tenue le 23 avril 2021, et a organisé six réunions informelles virtuelles pour tenir un débat général ainsi que trois tables rondes interactives, soit une table ronde de haut niveau, une table ronde multipartite et une table ronde d'experts. Le compte rendu de ces réunions informelles virtuelles figure à l'annexe II du présent rapport. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable ([E/CN.9/2021/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des incidences de la maladie à coronavirus sur les programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre des délibérations sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable ([E/CN.9/2021/3](#)) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2021/4](#)).

4. La Commission était également saisie de plusieurs déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social²⁹.

Décision prise par la Commission

Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable

5. À sa 2^e séance, le 23 avril, la Commission a été saisie du texte d'un projet de décision intitulé « Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable », établi à l'issue de consultations et présenté par son président. La Commission a été informée que ce projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, résolution [2021/1](#)).

6. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants de la France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Liechtenstein, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine), du Brésil, de la Colombie, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, d'Israël et de la Turquie, ainsi que par les observatrices et observateurs de l'Égypte,

²⁹ [E/CN.9/2021/NGO/1](#), [E/CN.9/2021/NGO/2](#), [E/CN.9/2021/NGO/3](#), [E/CN.9/2021/NGO/4](#), [E/CN.9/2021/NGO/5](#), [E/CN.9/2021/NGO/6](#), [E/CN.9/2021/NGO/7](#), [E/CN.9/2021/NGO/8](#), [E/CN.9/2021/NGO/9](#), [E/CN.9/2021/NGO/10](#), [E/CN.9/2021/NGO/11](#), [E/CN.9/2021/NGO/12](#), [E/CN.9/2021/NGO/13](#), [E/CN.9/2021/NGO/14](#), [E/CN.9/2021/NGO/15](#), [E/CN.9/2021/NGO/16](#), [E/CN.9/2021/NGO/17](#), [E/CN.9/2021/NGO/18](#), [E/CN.9/2021/NGO/19](#) et [E/CN.9/2021/NGO/20](#).

de la République arabe syrienne, de l'Australie (également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Hongrie, du Guatemala, de l'Iraq, du Qatar, du Nicaragua, du Maroc et des Philippines ont fait des déclarations.

7. L'observateur du Saint-Siège a également fait une déclaration.

Thème spécial de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement

8. À la même séance, la Commission a été saisie du texte d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement », établi à l'issue de consultations et présenté par son président. La Commission a été informée que ce projet de décision n'avait pas d'incidences sur le budget-programme. Elle l'a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 2021/101).

Chapitre III

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

9. La Commission a organisé une réunion informelle virtuelle en vue de tenir une table ronde d'experts suivie d'un débat interactif, au titre du point 4 de son ordre du jour intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population ». Le compte rendu de cette réunion informelle virtuelle figure à l'annexe II du présent rapport. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2020 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) ([E/CN.9/2021/5](#)) ;

b) Note du Secrétariat sur le projet de plan-programme pour 2021 et l'exécution du programme de 2019 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) ([E/CN.9/2021/CRP.2](#)).

Chapitre IV

Rôle et organisation futurs de la Commission de la population et du développement

10. La Commission a organisé une réunion informelle virtuelle en vue de tenir un débat général sur le point 5 de son ordre du jour intitulé « Rôle et organisation futurs de la Commission de la population et du développement ». Le compte rendu de cette réunion informelle virtuelle figure à l'annexe II du présent rapport. La Commission était saisie du document suivant :

Note du Secrétariat sur le rôle et l'organisation futurs de la Commission de la population et du développement ([E/CN.9/2021/CRP.1](#)).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission

11. À sa 2^e séance, le 23 avril 2021, la Commission a été saisie de l'ordre du jour provisoire et de la documentation de sa cinquante-cinquième session qui se tiendra en 2022 ([E/CN.9/2021/L.2](#)).
12. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquante-cinquième session (voir chap. I, sect. A).

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

13. À sa 2^e séance, le 23 avril 2021, la Vice-Présidente et Rapporteuse, Damla Fidan (Turquie), a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session, publié sous la cote [E/CN.9/2021/L.3](#).

14. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et a confié à la Vice-Présidente et Rapporteuse la tâche d'en établir la version finale en consultation avec Secrétariat.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

15. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquantième-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 19 au 23 avril 2021. Elle a tenu deux séances (1^{re} à 2^e séances).

16. Conformément à l'organisation des travaux adoptée à sa 1^{re} séance, le 19 avril 2021, et compte tenu des répercussions que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait sur ses modalités de travail à sa cinquante-quatrième session et des solutions qui s'offraient à elle dans l'intervalle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, la Commission a également tenu sept réunions informelles virtuelles. Le compte rendu de ces réunions informelles virtuelles figure à l'annexe II du présent rapport.

17. À sa 1^{re} séance, qui s'est tenue le 19 avril, le Président de la Commission, Yemdaogo Eric Tiare (Burkina Faso), a ouvert la session ordinaire.

18. À la même séance, les personnes suivantes ont fait des déclarations : la Secrétaire générale adjointe ; le Ministre burkinabé des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Burkinabé de l'extérieur, Alpha Barry ; la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; le Président du Fonds international pour le développement agricole ; le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales (au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) ; l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021.

19. Toujours à la même séance, la Reine mère du Bhoutan, ambassadrice de bonne volonté du FNUAP et lauréate du Prix des Nations Unies en matière de population 2020, Gyalyum Sangay Choden Wangchuck, a prononcé le discours d'ouverture.

B. Participation

20. Les représentantes et représentants de 36 États membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents des observatrices et observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'États non membres et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des représentants et représentantes d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. La liste des participantes et participants sera publiée sous la cote [E/CN.9/2021/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

21. Conformément aux décisions du Conseil économique et social 2020/205, 2020/206 et 2020/219, la Commission a élu, selon la procédure d'approbation tacite, comme confirmé dans une lettre datée du 17 juillet 2020 de la présidence de la Commission à sa cinquante-troisième session, avec effet au 17 juillet 2020, les personnes suivantes : Yemdaogo Eric Tiare (Burkina Faso), Président ; Nizar Kaddouh (Liban) et Damla Fidan (Turquie) Vice-Présidents. Dans sa lettre, la présidence a indiqué que l'élection des membres du Bureau représentant les États d'Europe orientale et de ceux représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes serait reportée à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois leur candidature

approuvée, les personnes nommées seraient autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées aux préparatifs de la cinquante-quatrième session.

22. À sa 1^{re} séance, le 19 avril 2021, la Commission a élu par acclamation Cristina Popescu (Roumanie) et Mayra Lisseth Sorto Rosales (El Salvador) Vice-Présidentes. À la cinquante-quatrième session de la Commission, la composition du Bureau s'établissait comme suit :

Présidence

Yemdaogo Eric Tiare (Burkina Faso)

Vice-Présidence

Damla Fidan (Turquie)

Nizar Kaddouh (Liban)

Cristina Popescu (Roumanie)

Mayra Lisseth Sorto Rosales (El Salvador)

23. À la même séance, la Commission a nommé la Vice-Présidente Damla Fidan (Turquie) Rapporteuse pour la session.

D. Ordre du jour

24. À sa 1^{re} séance, qui s'est tenue le 19 avril 2021, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.9/2021/1), tel qu'il est reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.
4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
5. Rôle et organisation futurs de la Commission de la population et du développement.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.

25. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.9/2021/L.1).

E. Documentation

26. On trouvera la liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-quatrième session à l'annexe I du présent rapport et sur le site Web de la Division de la population (www.un.org/development/desa/pd/fr/events/commission-population-and-development-fifty-fourth-session).

Annexe I**Liste des documents dont la Commission de la population et du développement était saisie à sa cinquante-quatrième session**

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre/description</i>
E/CN.9/2021/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.9/2021/2	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable Rapport du Secrétaire général sur l'examen des incidences de la maladie à coronavirus sur les programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre des délibérations sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable
E/CN.9/2021/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/2021/4	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2020 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)
E/CN.9/2021/5	4	Note du Secrétariat sur le projet de plan-programme pour 2021 et l'exécution du programme de 2019 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)
E/CN.9/2021/CRP.2	4	Note du Secrétariat sur le rôle et l'organisation futurs de la Commission de la population et du développement
E/CN.9/2021/CRP.1	5	Organisation des travaux de la session
E/CN.9/2021/L.1	2	Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission
E/CN.9/2021/L.2	6	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session
E/CN.9/2021/L.3	7	Projet de décision sur le thème spécial de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement
E/CN.9/2021/L.4	3 a)	Projet de résolution sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable
E/CN.9/2021/L.5	3 b)	Déclarations des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social
E/CN.9/2021/NGO/1–20	3 a) et b)	

Annexe II

Compte rendu des réunions informelles virtuelles de la cinquante-quatrième session de la Commission de la population et du développement

Réunions informelles virtuelles convoquées afin de tenir un débat générale et trois tables rondes, suivis de dialogues interactifs, sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour

1. Lors de la réunion informelle virtuelle de la Commission, qui s'est tenue dans l'après-midi du 19 avril 2021, après une déclaration du Président de la Commission, Yemdaogo Eric Tiare (Burkina Faso), la table ronde et le dialogue interactif avaient pour modératrice la Vice-Présidente et Ministre conseillère à la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mayra Lisseth Sorto Rosales, qui a également fait une déclaration.
2. À la même réunion, les personnes suivantes ont répondu aux questions posées par la modératrice : Cheryl Sawyer, Spécialiste hors classe des questions de population de la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) ; Lorenzo Bellù, Économiste principal de la FAO ; Sandile Simelane, Spécialiste technique du Service de la population et du développement (FNUAP) ; Carmen Burbano, Directrice des programmes scolaires du Programme alimentaire mondial ; Michael Herrmann, Conseiller principal du FNUAP.
3. Toujours à la même réunion, la Commission a entamé son débat général sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour et entendu les déclarations des représentants du Danemark (au nom des pays nordiques), de la Turquie, de l'Inde et de la Zambie.
4. Lors de la même réunion informelle virtuelle de l'après-midi du 19 avril, les observatrices et observateurs de la Finlande (au nom de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Albanie, de l'Andorre, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bolivie (État plurinational de), de la Bosnie-Herzégovine, du Botswana, de la Bulgarie, de Cabo Verde, du Canada, de Chypre, du Congo, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Estonie, des Fidji, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Guinée, du Honduras, des Îles Marshall, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Lettonie, du Liban, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Malawi, de Malte, du Maroc, du Mexique, de Monaco, de la Mongolie, du Monténégro, de la Namibie, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, des Palaos, des Pays-Bas, du Pérou, du Portugal, de la République de Corée, de la République dominicaine, de la République de Moldavie, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, du Tadjikistan, de la Tchéquie, du Timor-Leste, du Togo, de la Tunisie, du Turkménistan, des Tuvalu, de l'Ukraine et de l'Uruguay), du Congo (au nom du groupe des États d'Afrique), de la Mongolie, du Pérou, du Kenya et de l'Afrique du Sud ont également fait des déclarations dans le cadre du débat général.
5. Lors de la réunion informelle virtuelle qui s'est tenue dans la matinée du 20 avril 2021, la Commission a organisé une table ronde de haut niveau sur la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, présidée par la Vice-Présidente Damla Fidan (Turquie) qui a fait une déclaration.

6. La table ronde de haut niveau et le dialogue interactif avaient pour modérateur le Directeur du Centre de recherche sur le développement de l'Université de Bonn (Allemagne), Joachim von Braun, qui a fait une déclaration.

7. Les personnes suivantes ont répondu aux questions posées par le modérateur : Ligia Noronha, Secrétaire générale adjointe (Programme des Nations Unies pour l'environnement) ; Maximo Torero Cullen, Économiste principal de la FAO ; Jyotsna Puri, Directrice de la Division de l'environnement, du climat, du genre et de l'inclusion sociale du FIDA ; Ousmane Badiane, Président exécutif d'AKADEMIYA2063 ; Lawrence Haddad, Directeur exécutif de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition ; Christine Gould, fondatrice et Présidente-Directrice générale de Thought for Food.

8. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : ACT Alliance – Action by Churches Together ; International Federation of Medical Students' Associations ; Women's Health and Education Center.

9. À la suite de la réunion informelle virtuelle tenue dans la matinée du 20 avril, la Commission a poursuivi son débat général sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour et a entendu les déclarations de la représentante du Mexique et du représentant d'El Salvador, ainsi que des observateurs des Philippines, de la République de Moldova et de l'Ouganda.

10. Lors de la réunion informelle virtuelle tenue dans l'après-midi du 20 avril, présidée par la Vice-Présidente (Turquie), la Commission a poursuivi son débat général sur les points 3 a) et 3 b) de l'ordre du jour et a entendu les déclarations des représentantes et représentants de la Colombie, de la Chine, des Pays-Bas, du Brésil, du Liban, du Luxembourg, d'Israël, du Népal, de la Fédération de Russie, du Bélarus et de la Bulgarie.

11. À la même réunion, les observatrices et observateurs de l'Indonésie, de l'Équateur, du Nicaragua, de l'Algérie, du Bhoutan, de l'Afghanistan, de Cabo Verde, du Maroc, du Chili, de l'Australie, de la Thaïlande et du Pakistan ont également fait des déclarations dans le cadre du débat général.

12. Lors de la réunion informelle virtuelle tenue dans la matinée du 21 avril 2021, la Commission a organisé une table ronde multipartite sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable, présidée par la Vice-Présidente Cristina Popescu (Roumanie), qui a fait une déclaration.

13. Cette table ronde et le dialogue interactif qui a suivi avaient pour modératrice la Directrice générale de l'Alliance européenne de Santé publique, Milka Sokolović, qui a fait une déclaration.

14. À la même réunion, les personnes suivantes ont répondu aux questions posées par la modératrice : Inge D. Brouwer, Maître de conférences et responsable du programme de recherche phare intitulé « Food Systems for Healthier Diets », du Département de la nutrition humaine et de la santé de l'Université de Wageningen (Pays-Bas) ; Luz Maria De-Regil, Chef de l'Unité des actions multisectorielles dans les systèmes alimentaires (Organisation mondiale de la Santé) ; Jane Napais Lankisa, Nutritionniste chez Feed the Children au Kenya et responsable jeunesse chargée des questions de nutrition au sein du réseau d'organisations de la société civile dénommé « Mouvement Scaling Up Nutrition » ; Emorn Udomkesmalee, Chargée de recherche principale et ancienne Directrice de l'institut de nutrition de l'Université Mahidol de Bangkok ; Rami Zurayk, Professeur de gestion des écosystèmes à la faculté des sciences agricoles et alimentaires de l'Université américaine de Beyrouth.

15. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par le représentant du Luxembourg et la représentante du Japon, ainsi que par l'observatrice des Philippines et l'observateur du Maroc.

16. Lors de la même réunion informelle virtuelle tenue dans la matinée du 21 avril, des déclarations ont également été faites, dans le cadre du débat interactif, par les représentantes des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Asian Pacific Resource and Research Centre for Women et le Conseil consultatif anglican.

17. Après la réunion informelle virtuelle tenue dans la matinée du 21 avril, la Commission a poursuivi son débat général sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour et a entendu les déclarations faites par le représentant de la Malaisie et les représentantes des États-Unis d'Amérique et du Bangladesh, ainsi que par les observatrices et observateurs de la Gambie, du Costa Rica, du Paraguay et du Canada.

18. Lors de la réunion informelle virtuelle de la Commission tenue dans l'après-midi du 21 avril 2021, présidée par la Vice-Présidente (El Salvador), la Commission a poursuivi son débat général sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour et a entendu les déclarations des représentantes et représentants de la Côte d'Ivoire, de la République islamique d'Iran, de la Libye, de la Belgique, du Turkménistan, de l'Argentine, du Japon et d'Haïti.

19. À la même réunion, des déclarations ont également été faites dans le cadre du débat général par les observatrices et observateurs du Royaume-Uni, du Ghana, de Sri Lanka, du Suriname, de l'Égypte, du Nigéria et du Malawi, ainsi que par l'observateur du Saint-Siège et l'observatrice de la Ligue des États arabes.

20. Toujours à la même réunion, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : International Federation for Family Development, Irene Menakaya School Onitsha, International Catholic Committee of Nurses and Medico-Social Assistants, Center for Family and Human Rights, Society for the Psychological Study of Social Issues, World Youth Alliance et Alliance ACT – Action by Churches Together.

21. Lors de la réunion informelle virtuelle tenue dans la matinée du 22 avril 2021, présidée par le Vice-Président Nizar Kaddouh (Liban), la Commission a poursuivi son débat général sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour et a entendu une déclaration faite par un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations.

22. À la même réunion, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Fondation FEMM ; International Planned Parenthood Federation ; Franciscans International ; Centre for Human Rights and Climate Change Research ; Haiti Cholera Research Funding Foundation Inc. ; Commonwealth Medical Trust ; Fédération internationale pour le planning familial – Région Hémisphère ouest ; International Federation of Medical Students' Associations ; Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women ; Women's Health and Education Center ; Swasti.

23. À cette réunion également, la Commission a terminé sa discussion générale sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour¹.

¹ Conformément aux modalités convenues pour l'organisation de la cinquante-quatrième session de la Commission, des déclarations écrites ont été reçues au cours du débat général sur les alinéas a) et b) du point 3 de l'ordre du jour de la part du membre et des observateurs de la Commission

Réunion virtuelle informelle organisée en vue de tenir une table ronde, suivie d'un dialogue interactif, sur le point 4 de l'ordre du jour

24. Lors de la même réunion informelle virtuelle, qui s'est tenue dans la matinée du 22 avril 2021, la Commission a organisé une table ronde sur le programme de travail en matière de population présidée par le Vice-Président (Liban), qui a fait une déclaration.

25. La table ronde avait pour modérateur le Directeur de la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales), John Wilmoth, qui a fait une déclaration.

26. Toujours à la même réunion, les personnes ci-après ont répondu aux questions posées par le modérateur : Géraldine Duthé, Directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (France) et co-responsable de l'équipe de chercheurs de l'institut chargée de la « Démographie des pays du Sud » ; Hayashi Reiko, Directrice générale adjointe de l'Institut national de recherche sur la population et la sécurité sociale (Japon) ; Gabriela Rodríguez Ramírez, Chef du Conseil national de la population (Mexique) ; Jacques van Zuydam, Directeur général de l'Office national de la population (Afrique du Sud).

27. Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne et de la Fédération de Russie, ainsi que par l'observatrice de la Norvège et l'observateur des Philippines.

28. Au cours de la même réunion informelle virtuelle, qui s'est tenue dans la matinée du 22 avril, une déclaration a également été faite par le représentant de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Réunion virtuelle informelle organisée en vue de tenir un débat général sur le point 5 de l'ordre du jour

29. À la réunion informelle virtuelle qui s'est tenue dans l'après-midi du 22 avril 2021, le Président (Burkina Faso) a fait une déclaration.

30. À la même réunion, la Commission a tenu un débat général sur le rôle et l'organisation futurs de la Commission, et a entendu des déclarations des représentantes et représentants du Danemark (également au nom de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande, du Honduras, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de la Norvège, du Paraguay, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Uruguay), du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Mexique, ainsi que de l'observateur de l'Égypte.

21-06093 (F) 040621 300621



ci-après : Roumanie (membre de la Commission) et Jordanie, Kirghizistan, Lesotho, Pologne, Qatar, République dominicaine et Sénégal.